

Proposition d'interdire le mazout lourd dans l'Arctique : Le Canada collabore

Dossier de la rédaction de H2o
March 2020

L'Organisation maritime internationale (OMI) propose depuis quelques années que le mazout lourd soit interdit dans l'Arctique. Alors que le sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR) s'est réuni du 17 au 21 février, et que six pays de l'Arctique sur huit soutiennent l'interdiction et que seule la Russie s'y oppose, le gouvernement du Canada a finalement affirmé sa volonté de trouver des solutions pour réduire les effets sur l'environnement de l'augmentation du transport maritime dans le Nord. Si la décision de principe de l'interdiction est donc clairement prise, il reste à déterminer les conditions de l'élimination progressive de ce carburant. Utilisé par les vraquiers desservant les mines, les transporteurs de marchandises et les pétroliers, le fioul lourd est une source d'émission de carbone noir qui accélère la fonte de la banquise, ce qui explique qu'il soit interdit dans l'Antarctique. Dan Hubbell, expert de l'ONG Ocean Conservancy, rappelle qu'un déversement modéré de fioul en Russie datant de 2003 a toujours des impacts importants sur les mammifères marins plus d'une décennie plus tard. Toutefois cette interdiction s'avérera coûteuse pour les peuples de l'Arctique du fait du prix supérieur des carburants de remplacement fait savoir le gouvernement fédéral canadien. Transports Canada a analysé ce que ces coûts signifient pour les collectivités de l'Arctique qui dépendent des livraisons par bateau. Selon le gouvernement fédéral, un ménage moyen du Nunavut verrait ses dépenses grimper de 649 dollars par année et l'approvisionnement en vrac de denrées non périssables du Sud coûtera 1 000 dollars de plus par conteneur. Transports Canada souligne aussi que la hausse des prix du carburant affectera également les sociétés minières...

Photo Sean Kilpatrick / La Presse Canadienne

Radio-Canada - Radio-Canada International

À

À À